



Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Etape 1- Obtenir le document Cerfa

Vous pouvez obtenir le document Cerfa :

- Auprès de la Mairie de CASTRES
- Sur internet, pour cela :

☞ Connectez-vous à internet et tapez l'adresse du site internet ci-après :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F17578>

☞ Cliquez sur « Services en ligne et formulaires »

Textes de loi et références

Services en ligne et formulaires

- Assistance pour votre demande d'autorisation d'urbanisme
Service en ligne
- Bureau accueil et service à l'usager (Basu) de Paris : guichet électronique unique
Service en ligne
- **Déclaration préalable constructions et travaux non soumis à permis de construire**
Formulaire
- Déclaration préalable Installations et aménagements non soumis à permis d'aménager
Formulaire
- Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux
Formulaire
- Estimer le montant des taxes d'urbanisme (taxe d'aménagement et taxe d'archéologie préventive)
Simulateur

Questions ? Réponses !

☞ Cliquez sur « Déclaration préalable constructions et travaux non soumis à permis de construire »

☞ Cliquez sur « Remplir le formulaire »

Attention

Dans une commune de plus de 3 500 habitants, si vous êtes une personne morale, vous devez transmettre votre demande d'autorisation d'urbanisme uniquement par voie électronique en utilisant le lien suivant :

Assistance pour votre demande d'autorisation d'urbanisme

Remplir le formulaire

☞ Un document PDF s'ouvre dans un nouvel onglet, vous pouvez :

- Imprimer le Cerfa puis le remplir à la main
- Remplir le Cerfa directement sur le document PDF

Etape 2 - Remplir le document Cerfa

Renseignez votre identité dans le cadre 1 page 1-2 du Cerfa. Deux possibilités :

- Soit vous êtes une personne physique et dans ce cas il ne faut pas oublier d'indiquer sa date et son lieu de naissance
- Soit vous êtes une personne morale et dans ce cas il ne faut pas oublier d'indiquer le n°SIRET et le représentant de la personne morale

1 Identité du demandeur^[1]

^[1] Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

1.1 Vous êtes un particulier

Nom	Prénom
Date et lieu de naissance :	
Date :	
Commune :	
Département :	Pays :

[1] Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1 / 18

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination	
Raison sociale	
N° SIRET	Type de société (SA, SCL...)
Représentant de la personne morale :	
Nom	Prénom

Précision : S'il y a plusieurs demandeurs vous devez remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs » à partir du 2e demandeur, pour cela connectez-vous à internet et tapez l'adresse du site ci-après : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R55969>

☑ Cliquez sur « Accéder au formulaire »

☑ Un document PDF s'ouvre dans un nouvel onglet, vous pouvez :

- Imprimer le Cerfa puis le remplir à la main
- Remplir le Cerfa directement sur le document PDF, l'enregistrer puis l'imprimer
- Renvoyer le document de manière dématérialisée


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Demande de permis et autres autorisations d'urbanisme
Fiche complémentaire/autres demandeurs

Ce document est émis par le maître de l'urbanisme.
Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- vous êtes plusieurs personnes à demander ensemble une autorisation d'urbanisme pour le même projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

Opt	Commune	Année	N° de dossier

La présente déclaration a été reçue à la mairie

Cachet de la mairie et signature du receveur

le

Identité du demandeur

Vous êtes un particulier

Nom	Prénom
Date et lieu de naissance :	

Renseignez vos coordonnées dans le cadre 2 page 2 du Cerfa

Si vous souhaitez qu'une autre personne (entreprise, architecte...) reçoive les courriers de demande de pièces et/ou de modification des délais vous devez remplir le cadre ci-dessous

2 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Téléphone : Indicatif pour le pays étranger :

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

Adresse électronique : @

☐ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

Renseignez l'adresse ainsi que les références cadastrales et la superficie du terrain concerné par votre projet dans le cadre 3 point 3.1 page 3 du Cerfa

Cochez les cases adéquates en fonction de la situation du terrain concerné par le projet

• Certificat d'Urbanisme (CU), lotissement (PA ou DP) et Projet Urbain Partenarial (PUP)

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Références cadastrales⁽¹⁾ :

⁽¹⁾ Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes Références cadastrales complémentaires.

Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :

Superficie totale du terrain (en m²)⁽²⁾ :

3.2 Situation juridique du terrain

⁽¹⁾ Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

Précision : Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, vous devez remplir la fiche complémentaire « Références cadastrales » à trouver en recherchant sur internet (à partir de la 2e parcelle)

Ne pas oublier d'indiquer la superficie totale du terrain en bas de la page


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE
Références cadastrales complémentaires

(1) Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie. La superficie totale du terrain devra être complétée dans la partie Terrain du Cerfa.

▲ Cette fiche permet de renseigner 23 parcelles complémentaires. Si besoin vous pouvez utiliser plusieurs annexes pour compléter autant de parcelles que nécessaires en les numérotant de 1 à n.

Numéro d'annexe :

Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Renseignez la nature de votre projet dans le cadre 4 point 4.1 page 4 du Cerfa

4 A remplir pour une demande comprenant un projet de construction

4.1 Nature des travaux envisagés

☐ Nouvelle construction
☐ Travaux ou changement de destination⁽¹⁾ sur une construction existante
☐ Clôture

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Remplir les cadres 4.2, 4.2.1 et 4.2.2 afin de partager des informations complémentaires sur votre projet.

4.2 Informations complémentaires

* Type de travaux : ☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin ☐ Autres annexes à l'habitation ☐ Extension
☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires ☐ Transformation d'un garage en pièce de la construction

Précisez :

* Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :

* Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :
Logement Locatif Social : Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) : Prêt à taux zéro :

Autres financements :

* Mode d'utilisation principale des logements :
☐ Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) ☐ Vente ☐ Location
S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :
☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire

Répartition du nombre de logements créés par type de résidence :
Résidence pour personnes âgées : Résidence pour étudiants : Résidence de tourisme :
 Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale : Résidence pour personnes handicapées :
Autres :

* Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :

(1) Pour des informations concernant les changements de destination, se reporter à la rubrique 5.4.

4.2.1 Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol ou d'ombrières photovoltaïques

Indiquez sa puissance crête : kW et la destination principale de l'énergie produite :

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12kVA monophasé (ou 36kVA triphasé) indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

☐ Votre projet porte sur une installation agrovoltaïque

4.2.2 Informations en cas de construction exposée au recul du trait de côte soumise à l'obligation de consignation prévue à l'article L. 121-22-5 du code de l'urbanisme⁽⁶⁾

* Mode constructif : ☐ Modulaire ☐ Métal ☐ Bois
☐ Maçonnerie ☐ Béton armé

* Type de fondations : ☐ Fondations classiques ☐ Fondations profondes ☐ Niveaux enterrés (sous sol)

Cochez les cases adéquates vis-à-vis de votre projet dans les cadres 4 point 4.3; 4.4 et 4.5 page 5, 6 et 7 du Cerfa.

4.3 Emprise au sol^[6]

Emprise au sol avant travaux (en m²) :

Emprise au sol créée (en m²) :

Emprise au sol supprimée (en m²) :

[6] Cette rubrique tient lieu de la pièce prévue à l'alinéa s) de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme
[7] L'emprise au sol est la projection verticale du volume de la construction, tout débords et surplomb inclus (Art. R420-1 du code de l'urbanisme).

5 / 18

4.4 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

Surface de plancher^[8] en m² (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations (article R.151-27 du code de l'urbanisme)	Sous-destinations (article R.151-28 du code de l'urbanisme)	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[9] (B)	Surface créée par changement de destination ^[10] ou de sous-destination ^[11] (C)	Surface supprimée ^[12] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[13] ou de sous-destination ^[14] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						

Précision :

La surface de plancher de la construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 mètre, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des embrasures des portes et fenêtres, des vides et des trémies afférentes aux escaliers et ascenseurs, des aires de stationnement des véhicules, des combles non aménageables, des locaux techniques et des caves ou celliers ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation.

À titre d'exemple, crée de la surface plancher :

- la construction d'un abri de jardin ;
- l'extension de la maison ;
- la création d'un niveau supplémentaire [...].

Attention, le garage n'est pas constitutif de surface de plancher mais de surface taxable.

- Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations.
 - o Il convient de remplir les colonnes C et E du tableau des surfaces.

Pour déterminer la surface de plancher de votre projet, vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul de la surface de plancher et de la surface taxable téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2868>

Cochez les cases correspondantes avec votre projet dans le point 5 page 7

5 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement ☐ Oui ☐ Non
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement ☐ Oui ☐ Non
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) ☐ Oui ☐ Non
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement ☐ Oui ☐ Non

- relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne) ☐ Oui ☐ Non
 - a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme ☐ Oui ☐ Non
- Précisez laquelle :

- est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie ☐ Oui ☐ Non
- relève du II de l'article L. 171-4 du code de la construction et de l'habitation ☐ Oui ☐ Non

(i) Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un à alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement, une autorisation doit être obtenue ou une déclaration réalisée en application de cet article.

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(i) Informations complémentaires

- ☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- ☐ se situe dans les abords d'un monument historique

- ☐ si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement

7 / 18

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur au point 6 page 8 du cerfa

6 Participation pour voirie et réseaux

(i) Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

6.1 Pour un particulier

Nom

Prénom

6.2 Pour une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

Adresse : Numéro :

Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

BP :

Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays :

Division territoriale :

Adresse électronique :

@

Datez et signez le cadre 7 page 8 du Cerfa

7 Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. Je certifie exacts les renseignements fournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) qu'une déclaration devra impérativement être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du code général des impôts) en vue du calcul des impôts fonciers et des taxes d'urbanisme, à partir de mon parcours déclaratif

sur le service en ligne «Gérer mes biens immobiliers » accessible depuis l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr

La déclaration doit être validée pour être prise en compte.

L'absence de déclaration dans les délais prescrits, les inexactitudes ou omissions constatées dans la déclaration sont sanctionnées par l'application de l'amende fiscale prévue à l'article 1729 C du code général des impôts.

À

Le

Signature du déclarant

En cas de saisine au format papier du Cerfa, la déclaration doit être faite en deux exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Voir dans les pages 11 à 14 les pièces à joindre avec une déclaration préalable

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une déclaration préalable

Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

① Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre déclaration et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe. Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre déclaration, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de déclaration et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir deux dossiers complets. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois prévus par le code de l'urbanisme.

⚠ Toutes les pièces ne sont pas à joindre systématiquement pour tout projet soumis à déclaration préalable. Seule la pièce DP1 (plan de situation) est à joindre obligatoirement, dans tous les cas.

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
☐ DPC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires

2 Pièces complémentaires

① À joindre si votre projet porte sur des constructions

Nombre d'exemplaires à fournir
